



PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

## CONSEIL SYNDICAL

**Jeudi 06 mars 2025**

18h30-Salle de la terrasse à Argelès-Gazost

### Procès-verbal

**Nombre de membres en exercice** : 30

**Présents** : 18

**Votants** : 19

**Présents** : Audrey BOYRIE, Pierre CABARROU, Claude CAUSSADE, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Joseph FOURCADE, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Dominique GOSSET, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Noël PEREIRA DA CUNHA, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Jean-Baptiste RAMON, Loïc RIFFAULT

**Représentés** : Christophe MENGELLE représenté par Thierry LAVIT

**Absents** : Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Jean-Louis CAZAUBON, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Mohamed DILMI, Ginette HOURNE-RAOUBET, Agnès LABARTHE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Francis LAFON-PUYO, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Jean-Claude PIRON, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE, Virginie TEXIER, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

**Excusés** : Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Jean-Claude CASTEROT, Marc PITIE

**Secrétaire de la séance** : Audrey BOYRIE

---

**Pièces jointes** :

*Powerpoint de la séance*

*Rapport du DOB*

*Convention pour l'animation de la charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis*

**Informations sur les mouvements du personnel**

Monsieur le Président informe du départ des 2 techniciens rivière en ce début d'année. Arrivée de Vincent Ramard en mars sur le secteur torrentiel en remplacement de Benjamin Mazery. Remplacement de Romain BABIN en cours de recrutement.

Arrivée en janvier de Sophie DASTE pour 2 mois en remplacement de notre CIP en arrêt maladie.

Arrivée au 01/05/2025 de David Pégot nouveau responsable brigade verte.

# 1 AFFAIRES GENERALES

## 1.1 Validation du procès-verbal du Conseil Syndical du 11/12/2024

Monsieur le Président indique qu'il a été envoyé à l'ensemble du conseil syndical par mail le 13/02/2025. Aucune remarque n'étant faite, ce PV est validé.

## 1.2 Décisions de Monsieur le Président prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Comme à chaque conseil, il est nécessaire de rapporter les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis le 11/12/2024. M. LAVIT indique qu'ont été prises 20 décisions :

DEC_2025_01	Travaux de création d'un bassin de rétention des matériaux et d'une réhausse de chemin à Ayné sur la commune de Jarret - Attribution du marché de travaux
DEC_2025_02	Provisions budgétaires-Budget principal 45000-Exercice 2024 - ANNULÉ LE 08/01/2025
DEC_2025_03	Provisions budgétaires-Budget annexe SPANC 45002-Exercice 2024
DEC_2025_04	Natura 2000 : Demande de financement pour l'animation des DOCOB « Gaves de Pau et de Cauterets » et « Tourbière et lac de Lourdes » Période de janvier à décembre 2025
DEC_2025_05	Provisions budgétaires-Budget annexe gemapi 45001-Exercice 2024
DEC_2025_06	Demande de subventions auprès de l'Etat (FPRNM et Fonds Vert) et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la mise en œuvre et l'animation d'un programme d'étude préalable (PEP) sur le bassin du gave de Pau bigourdan
DEC_2025_07	Recrutement d'un salarié en contrat à durée déterminée d'insertion au sein de l'Atelier Chantier d'Insertion
DEC_2025_08	Signature d'une convention de stage pour le service Gestion des Milieux Aquatiques
DEC_2025_09	Demande de subventions auprès de l'Etat (FPRNM), de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Occitanie pour les missions de conception d'un projet fondé sur la nature pour la prévention des inondations de l'Yse sur sa portion aval
DEC_2025_10	Recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement temporaire d'un agent au sein de l'atelier chantier d'insertion
DEC_2025_11	Signature d'une convention de stage pour le service Gestion des Milieux Aquatiques-Natura 2000
DEC_2025_12	Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité au sein de la Régie travaux
DEC_2025_13	Plan de gestion des cours d'eau du bassin amont du Gave de Pau 2020-2024 : Demande de financement 2025 pour les missions de suivi des cours d'eau
DEC_2025_14	Travaux post-crue de septembre 2024 : Demande de financement
DEC_2025_15	Recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement temporaire d'un agent au sein de l'atelier chantier d'insertion
DEC_2025_16	Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin amont du Gave de Pau 2020-2024 : Demande de financement année 2025
DEC_2025_17	Suivi de la qualité des eaux du bassin : demande de financement pour le programme 2025
DEC_2025_18	Attribution du marché pour l'inventaire des chiroptères sur deux bâtiments abandonnés de l'Yse aval

DEC_2025_19	Attribution du marché pour la visite technique approfondie du système d'endiguement du gave de Cauterets sur les communes de Pierrefitte-Nestalas et de Soulom
DEC_2025_20	Attribution du marché pour la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) relative aux travaux de réouverture du Souët à Gaillagos

### 1.3 Modification des délégations de pouvoir au Président et au Bureau (délibération n°2025-001)

Afin de faciliter la bonne administration du PLVG entre les réunions du conseil syndical, il est proposé d'ajouter une délégation de pouvoir au Président à celles validées en Conseil Syndical le 16/09/2020 par délibération n°2020-030, celle du 17/05/2021 par délibération n° 2021-019 et celle du 12/03/2024 par délibération 2024-001.

Il s'agit d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels sur emplois permanents en cas d'absence de cadres d'emplois de fonctionnaire lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (CDD ou CDI article L332-8 2°).

Ce point n'amenant pas de débat, le Conseil Syndical accepte cette nouvelle délégation de pouvoir au Président.

Délibération : adoptée

## 2 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

### 2.1 Convention pour l'animation de la charte de gestion de la ressource en eau sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis (délibération n° 2025-003)

Le Président rappelle au conseil syndical que par délibération n° 2021-030 du 17 mai 2021, il a été autorisé à conventionner avec le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP) et l'Institution Adour pour le co-portage d'une étude d'opportunité relative à la mise en place d'un outil de gestion intégrée de l'eau. Ce type de démarche est préconisé dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 du bassin Adour Garonne.

Il rappelle également qu'à plusieurs reprises, les élus, notamment de la commission GeMAPI, ont été informés de l'avancement de cette étude lancée en février 2022.

Suite à la restitution définitive de l'étude d'opportunité en comité de pilotage du 16 mai 2024, le conseil syndical du 2 juillet 2024 avait validé le principe d'engagement du PLVG dans l'élaboration d'une charte de gestion de l'eau sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis, comme étape préalable à l'élaboration d'un SAGE (délibération 2024-040).

**Vu** la nécessité de poursuivre l'acculturation du territoire à la gestion intégrée de l'eau dans le contexte de changement climatique,

**Vu** l'engagement également validé par les 2 autres porteurs (SMBGP et Institution Adour),

**Vu** la concertation avec le EPCI membres, favorables à la démarche,

Le Président propose maintenant de définir les objectifs et modalités de l'animation de cette charte au travers d'une convention financière ci-annexée. Ce projet sera co-porté par le PLVG, l'institution Adour et le SMGP qui sera le maître d'ouvrage de la démarche. La convention porte sur une animation de 3 ans, estimée

à 210 000 €, financée à 80% par l'Agence de l'Eau (en attente du positionnement de la Région Occitanie) ; les 20% restant étant répartis, à parts égales, entre les 3 co-porteurs.

Le Conseil Syndical, après avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver les termes de la convention entre le PLVG, le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau et l'Institution Adour pour le portage de l'animation de la Charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis,
- Autoriser le Président à signer avec le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau et l'Institution Adour, la convention ainsi que ses éventuels avenants,
- Autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Délibération : adoptée

## 3 PREVENTION DES INONDATIONS

### 3.1 Travaux de réouverture du Souët à Gaillagos : signature et attribution du marché de travaux (délibération n°2025-004)

Le président indique que le PLVG envisage de réaliser des travaux de réouverture d'un cours d'eau et de renaturation des berges sur le Souët à Gaillagos sur la période d'avril à novembre 2025. L'objectif de ces travaux est de remettre à ciel ouvert un cours d'eau busé pour améliorer la prévention des inondations et améliorer la qualité des milieux aquatiques.

Le président précise que les aides financières de l'opération (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Fonds Vert, Fondation du Patrimoine et DETR) sont de 70 % sur le montant HT des dépenses.

Il précise également que, pour des raisons administratives, les travaux de l'opération ont été scindés en deux marchés :

1. Un marché porté par le PLVG : la réouverture du cours d'eau, le pont de l'Eglise et le pont de Couret,
2. Un marché porté par la commune de Gaillagos : le pont des Roudères.

Le portage de l'opération globale est assuré par le PLVG dans le cadre d'une convention PLVG / commune de Gaillagos, qui précise les conditions d'intervention et financières de chaque partie, par délibération n°2024-030 du 23 mai 2024.

Il précise enfin que le montant total des deux marchés de travaux (1.122.710,51 € TTC) est légèrement supérieur de +0,2 % (+2.710,51 € TTC) à l'estimation prévisionnelle globale (1.120.000 € TTC).

Marché	Estimation prévisionnelle (€ TTC)	Montant marché (€ TTC)	Ecart marché / estimation
1. PLVG	875.000	898.914,35	+ 2,7 %
2. Commune de Gaillagos	245.000	223.796,16	- 8,7 %
Total 1. + 2.	1.120.000	1.122.710,51	+ 0,2 %

**Vu** le rapport d'analyse des offres du Maître d'œuvre Artelia et le rapport d'analyse des offres du PLVG en date du 28 février 2025.

**Vu** l'avis de la commission de sélection du PLVG du 28 février 2025 de retenir, pour le marché de travaux du PLVG de réouverture du Souët à la traversée de Gaillagos, l'entreprise Chantiers d'Aquitaine pour un montant de 898 914, 35 € TTC.

**Vu** l'obtention des arrêtés de subvention.

Le Conseil Syndical, après avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité de :

- Autoriser M. le Président à signer et attribuer le marché du PLVG de travaux de réouverture du Souët à la traversée de Gaillagos à l'entreprise Chantiers d'Aquitaine pour un montant de 898 914, 35 € TTC.
- Inscrire ces dépenses et recettes au budget GéMAPI 2025.
- Autoriser M. le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout acte et document nécessaire au bon déroulement du marché.

Délibération : adoptée

## 4 BUDGET

### 4.1 Débat d'orientation budgétaire sur le budget principal PLVG (délibération n°2025-002)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus. Ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi Notre du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales en ajoutant à ce rapport des éléments relatifs au personnel de la collectivité.

Monsieur le Président présente ensuite les orientations budgétaires 2025 pour les trois budgets du PLVG :

- Budget principal
- Budget annexe du SPANC
- Budget annexe GeMAPI.

Cette présentation s'appuie sur le rapport de présentation des orientations budgétaires transmis aux membres du Conseil Syndical le 27 février 2025 et qui détaille :

- Le contexte de l'élaboration du budget : évolutions depuis 2017, les différents budgets du PLVG, les orientations et choix budgétaires
- Les propositions de budget pour 2025 : résultats prévisionnels de 2024, les actions à mener, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, la programmation pluriannuelle d'investissement, la structure et la gestion de la dette
- Les ressources humaines : structure des effectifs, dépenses de personnel, rémunérations, organisation du travail, dossiers menés en 2024 et perspectives pour 2025.

Ce présent rapport a été élaboré pour servir de base aux échanges du Conseil Syndical (et en pièce jointe).

Mme PALLUT présente le DOB via un powerpoint (en pièce jointe) ainsi que les grandes lignes par budget :

#### **Budget principal**

**Les résultats sur l'exercice 2024** (hors report), sont quasi à l'équilibre en fonctionnement (+ 2768 €), grâce notamment à l'augmentation des contributions en 2024. En investissement le résultat est déficitaire, mais bénéficie des reports antérieurs, par suite d'années moins productives. Le taux de réalisation sur les 2 sections est très satisfaisant.

Il est proposé de bâtir le **budget 2025** sur le même niveau de contribution (300 000 €), mais ce montant ne pourra pas perdurer si la mission tourisme est maintenue en l'état. La restitution de l'étude stratégique sur le vélo est une étape importante pour définir la suite et l'ambition souhaitée sur le territoire. Sur cette base, le budget en fonctionnement 2025 serait stable.

En investissement, le budget a été construit en retenant les choix de la commission tourisme et du bureau syndical de décembre dernier, à savoir, le projet d'accès de la voie verte vers Lau-Folies et la réalisation d'une nouvelle bande piétonne (colorée et d'un meilleur enrobé pour plus de sécurisation et distinction avec la bande cyclable). Des subventions ont été demandées et sont en attente de réponse, tandis que d'autres financeurs ne se prononcent pas au regard de l'étude stratégique qui devrait statuer sur le devenir de la mission au PLVG. Les projets de réfection de la peinture du pont de fer (recommandée dans le diagnostic – en section de fonctionnement) et la protection de berge n'ont pas été retenus du fait du reste à charge important. Les 2 travaux retenus amèneraient une augmentation des dépenses réelles d'investissement de 40%, compensée par une baisse des dépenses en fonctionnement du tourisme (et permettant un virement de section), une baisse des dépenses générales de la structure. Compte tenu des interrogations sur le devenir de la mission tourisme, si la réalisation est lancée, elle se fera via un marché annuel (reconductible), pour étaler la dépense et ne pas engager la collectivité si elle n'a plus la voie verte en gestion.

### **Budget annexe GeMAPI**

Le résultat 2024 en fonctionnement est tout juste excédentaire. Ce résultat aurait dû être meilleur, car le PLVG est en attente d'un retard de paiement de 260 000 € de la Région. En investissement, le résultat est déficitaire. Mais, le dernier appel à subvention n'a pu se faire correctement car c'était concomitant aux crues de septembre et les services étaient en surcharge. La priorité a été mise sur l'appel des subventions en fonctionnement. Et, le report de l'année antérieure permettait ce déficit. Aussi, il convient de noter qu'il y a un retard de paiement de 181 000 € de l'Etat. En investissement, le taux de réalisation est très bon (61%), supérieur aux années antérieures.

Si début 2024, le pronostic pour 2025 était un maintien des contributions, cela était le cas avant de subir la crue de septembre 2024 et sans la demande des EPCI d'ajouter l'enlèvement des déchets dans le cadre de l'entretien des milieux aquatiques (non prévus dans la délibération de 2019 sur la compétence GeMAPI du PLVG), ainsi que l'arrêt de programmes de la Région qui amène un malus de 57 000 €. Cela a été demandé par les EPCI en fin de commission GeMAPI extraordinaire post-crue du 11/12/2024 avec la possibilité d'augmenter les contributions au regard d'une action nouvelle (cf. compte-rendu).

Dans ce cadre et dans un premier temps, les orientations budgétaires ont déjà fait l'objet d'un arbitrage selon les priorisations faites par les élus et en complément des services.

Dans un second temps, 3 scénarios en fonction de l'augmentation des contributions et d'un emprunt ont été proposés (le 07/02/2025) aux membres du bureau qui était favorable au scénario A (contributions augmentées de +50 000 €/EPCI).

En 3<sup>ème</sup> temps, lors de la réunion des présidents du 13/02/2025, la CATLP a préféré ne pas augmenter les contributions pour l'instant, en gardant l'enlèvement des déchets (qu'elle demande d'intégrer dans la compétence du PLVG) et en étalant la réalisation de l'ouvrage post-crue de Gèdre sur 2 ans : les études en 2025 et les travaux en 2026. Si cette programmation devient de plus en plus réaliste, vu les délais d'attente des financeurs, la faisabilité financière pour 2026 ne peut être assurée à ce jour et l'enveloppe entretien, de compétence GeMAPI, ne pourra être réalisée à hauteur des besoins

Sur cette base, le **budget 2025** en fonctionnement est en légère hausse (+4% en dépenses réelles). L'augmentation est plus sensible sur les amortissements pour intégrer les études arbitrées, alors non suivies de travaux.

En investissement, le budget augmente de 3% en dépenses réelles (par rapport au BP2024). L'enveloppe travaux est conséquente pour 2025 et comprend : Ayné, le Souet, la fin des travaux de l'atelier technique PLVG de St Savin, ...

Un zoom est fait sur l'opération de l'YSe aval, mise en stand-by en 2023. Grâce à un travail en régie, le projet a été revu et permet de diminuer le reste à charge de plus de 700 000 €. Cette évolution mérite de se poser la question sur la suite à donner pour un secteur comprenant une dizaine d'enjeux d'habitats et économiques. Mais, pour vraiment acter la poursuite ou la fin de ce projet, il est demandé quelques études complémentaires, avec un reste à charge raisonnable d'environ 12 000 €. Le conseil syndical est favorable à ces évolutions.

### **Budget annexe SPANC**

Après plusieurs années difficiles, le budget du SPANC se rétablit. Le résultat 2024 est excédentaire grâce à la mise en place de l'annualisation des redevances et la mise à jour du listing usagers (qui a permis de trouver près de 1 200 usagers supplémentaires). Le taux de réalisation est très satisfaisant, mais les contrôles n'ont pu être repris qu'en fin d'année à cause du temps passé pour la mise à jour du listing, très chronophage, et l'intégration dans le logiciel comptable.

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée.

**Sur le budget principal**, Monsieur GOSSET souhaite limiter la dépense de réfection de la bande piétonne de la voie verte des gaves, chiffrée à plus de 500 000€, avec souscription d'emprunt. Il serait plus favorable à un devis en tri-couches au lieu de l'enrobé. Aussi, il souhaiterait cibler les endroits à traiter en priorité. L'entièreté de la VVG n'est pas justifiée et trop onéreuse. De plus, il souhaiterait que nous traitions le problème de l'herbe qui envahit la chaussée de la voie et l'abîme.

Mme PREVOST demande pourquoi la portion entre Geu et Bôo-Silhen, en bordure du gave, n'est pas prioritaire pour effectuer des travaux. Il y a un véritable danger que la voie s'affaisse. Mme PALLUT lui indique, que bien conscient du danger, le Bureau syndical n'a pas souhaité prioriser cette portion. Les travaux de sécurisation sont très onéreux et trop peu financés. Le PLVG a opté pour une sécurisation des lieux en installant des poteaux bois, du grillage, de la signalisation pour les usagers et fermeture systématique de la voie verte en cas de fortes pluies ou inondations.

**Sur le budget GeMAPI**, et par suite de la réunion des Présidents des EPCI, Mme GALEY souhaite réagir. Elle s'étonne que la CATLP se désengage financièrement de l'enlèvement des déchets alors qu'elle se souvient l'avoir vu écrit dans un compte-rendu. C'est une charge supplémentaire de presque 60 000€ entièrement supportée par le PLVG, alors que les déchets ne font pas partie des missions du syndicat. Cette opération déchets est réalisée au détriment de nos missions obligatoires, la protection des biens et des personnes, comme par exemple sur le secteur de Trimbareille. Elle se dit inquiète pour les populations qui y habitent à l'année.

M. GOSSET partage ces propos. La CATLP s'était engagée dans cette opération déchets via une contribution supplémentaire. La prestation étant en cours, le PLVG va aller au bout, payer les factures (+ de 100 000€) mais il regrette que cela se fasse au détriment de notre compétence principale.

M. PEREIRA ne réagira pas sur la position de la CATLP qui lui appartient. En tant que Président de la CCPVG, il était favorable à une contribution supplémentaire mais il précise que ce n'est pas la collectivité qui ferait l'effort supplémentaire mais les contribuables puisque les élus communautaires décideraient de lever de l'impôt. Il réagit aux travaux reportés d'un an sur le secteur de Gèdre Gavarnie. C'est effectivement impactant

mais il assure que les EPCI seront aux côtés de la commune. En revanche, pour la gestion des déchets flottants, plusieurs syndicats gémapiens l'ont inscrit dans leur compétence gémapi. Cela reste donc de la volonté du conseil syndical de modifier le contenu de la compétence, ce n'est pas du domaine règlementaire.

M.LAVIT a entendu la demande des 2 EPCI d'intégrer l'enlèvement des déchets aux missions du PLVG. Il n'y est pas opposé mais revoir les statuts n'est pas opportun à un an des échéances électorales. Au-delà de la problématique des déchets, viendra aussi la question de la mission tourisme, où nous attendons les retours de l'étude en cours.

M.LAVIT prend acte de la décision de la CA TLP de ne pas augmenter la contribution de 50 000€ pour intégrer le marché de ramassage des déchets le long du gave. Il remercie M. PEREIRA d'avoir accepté.

M.LAVIT est favorable à un débat global sur les missions du PLVG, GeMAPI, tourisme, déchets,.... Mais il ne pourra avoir lieu qu'après les municipales avec les équipes en place.

M.RIFFAULT ne partage pas cet avis. Compte tenu de la complexité de la GeMAPI, le travail de réflexion sur les contours des missions du syndicat devrait être enclenché dès à présent afin de fournir des éléments aux futures équipes.

M. PEREIRA entend bien que le moment n'est pas le plus adéquat pour revoir les statuts du PLVG mais il faut distinguer ce qui est de la compétence même du PLVG (gémapi, spanc, Natura 2000) du tourisme (qui est une mission). À ce sujet, la CCPVG ne pourra pas intervenir partout car elle est déjà engagée au côté de l'ATVG sur des actions liées à sa compétence légale de promotion du tourisme via un financement par la taxe de séjour...

M.PEREIRA remercie l'équipe de direction pour leur travail ainsi que les équipes techniques pour l'Yse aval notamment. Il souhaite que le PLVG se rapproche des parlementaires pour faire remonter les difficultés rencontrées par le PLVG et d'autres sur le financement de la compétence et des travaux liés à la gémapi.

M.RAMON rejoint ces propos, et précise qu'il est impératif que les prises de décision viennent du haut car ce sont des sujets qui divisent notre territoire.

Le Conseil Syndical prend acte de la :

- communication du rapport sur les orientations budgétaires 2025,
- tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 organisé en son sein pour l'ensemble des budgets du PLVG.

Délibération : adoptée

## 5 QUESTIONS DIVERSES

### 5.1 Demande installation food-truck sur le parking de l'atelier technique de Saint Savin

Mme PALLUT informe que le PLVG a été sollicité par mail le 03/02/2025 par l'entreprise La Pizzanée propriétaire d'un camion de restauration ambulante qui recherche un parking pour s'installer les dimanches soirs (17h à 21h).

Leurs clients de Lau-Balagnas ont suggéré le parking de la brigade verte car bien situé sur l'axe Lau-Balagnas/Pierrefite- Nestalas.

Ils sont équipés d'un groupe électrogène peu bruyant.

Afin d'apporter une réponse à cette entreprise, les délégués sont invités à se prononcer favorablement ou pas.

Le Président donne la parole à l'assemblée.

D'un commun accord, les délégués souhaitent ne pas se prononcer ce soir et ajournent cette délibération. Ils demandent des compléments d'informations sur la responsabilité du PLVG en cas de sinistre, accident divers qui pourrait survenir sur notre parking. De plus, un courrier devra être adressé à la commune de St Savin et à la CCPVG pour avis sur cette installation, notamment savoir si elle ne perturbera pas les commerces de bouche aux alentours.

\*\*\*\*\*

Avant de conclure la séance, Monsieur le Président convie l'ensemble des délégués à l'inauguration des locaux de la brigade à St Savin à la suite des travaux de rénovation effectués fin 2024, en présence de M. Le préfet le vendredi 21 mars 15h.

Le prochain conseil syndical se tiendra en mairie de Lourdes à 18h30 le jeudi 03/04/2025 (vote du budget).

Monsieur le Président lève la séance à 20h20.

Monsieur Thierry LAVIT  
Président de séance

Madame Audrey BOYRIE  
Secrétaire de séance

